

**VERS UNE GESTION INTÉGRÉE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE
DUPARQUET, COMTÉ D'ABITIBI-OUEST**

Comité de développement de Rapide-Danseur

**Mémoire présenté au Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE)
dans le cadre de la consultation publique sur l'eau**

Octobre 1999

Dans sa démarche d'élaboration d'une Politique de l'eau, le **gouvernement** du Québec invite la population à participer à une consultation sur la gestion de l'eau qui lui permettra de recueillir **ses opinions et recommandations**. Le Comité de développement de Rapide-Danseur profite de cette tribune pour émettre son opinion quant à certains aspects de la gestion de l'eau au Québec.

Le Comité de développement de Rapide-Danseur est un organisme qui a été créé originellement le 26 octobre 1977 mais dont les activités avaient cessé en 1994-1995. Suite à une assemblée générale spéciale tenue le 12 janvier 1999 dans le but de redémarrer les activités, un nouveau Comité a été élu. Depuis les activités se sont multipliées et le Comité a tenu des réunions de façon régulière.

Le Comité s'est donné pour mandats de :

- Informer, sensibiliser et regrouper la population locale dans le but de favoriser son développement économique, social, communautaire et culturel ;
- Favoriser l'organisation d'entreprises locales afin de fournir du travail aux citoyens ;
- Étudier, analyser et aménager le milieu afin de préserver son écologie, en utilisant et en développant les techniques appropriées.

Pour réaliser son mandat le Comité a élaboré un plan d'action provisoire comprenant :

- La révision du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme ;
- L'élaboration d'un plan stratégique de développement ;
- L'élaboration d'un plan de signalisation ;
- L'étude des aménagements possibles de mise en valeur du rapide de la rivière Duparquet ;
- La rédaction d'un avis adressé à la municipalité sur l'interaction entre la vocation touristique des lots intra-municipaux **et leur gestion** ;
- Le développement d'un réseau de sentiers et de pistes pour le vélo, la randonnée pédestre et la motoneige ;
- L'organisation d'un événement annuel visant les jeunes et les familles et tirant profit de la rivière Duparquet.

Étant donné la présence, au cœur même du village, de la rivière Duparquet, le Comité de développement de Rapide-Danseur se sent concerné par une Politique de gestion de l'eau, plus particulièrement par la classification des rivières et la désignation de rivières patrimoniales, et par la gestion de ces entités par bassins versants.

LA RIVIÈRE ET LA GESTION DU BASSIN VERSANT

Le Comité de développement de Rapide-Danseur s'opposerait à ce que des aménagements hydroélectriques ou de régulation du débit quels qu'ils soient modifient davantage le cours actuel de la rivière Duparquet et considère que par ses aspects naturels, culturels et récréatifs, la rivière Duparquet ne devrait être utilisée qu'à des fins de conservation et de récréation. Ceci lui permettrait de se porter candidate à la désignation de Rivière patrimoniale. Une demande sera déposée à cet effet au CRDAT et au MEF au moment opportun. S'intéressant particulièrement au développement touristique, le Comité espère que la désignation de Rivière patrimoniale, si elle se réalise, incite les gens à considérer Rapide-Danseur et ses environs comme destination de plaisance.

Le bassin versant de la rivière Duparquet comprend entre autres les lacs Duparquet et Hébécourt, les rivières Kanasuta, Lanaudière et d'Alembert ainsi que quelques milieux humides. La forêt qui s'y trouve est dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. On retrouve par ailleurs la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet, dont une section est vouée à la conservation.

Plusieurs aspects naturels de la rivière et du bassin versant méritent d'être préservés et appréciés, par exemple le fait que le niveau des eaux de la partie en amont du rapide soit régi naturellement. Ceci permet la présence de frênaies noires et de lisières de cèdres en bordure du lac Duparquet, ainsi que la préservation de certains arbres parmi les plus vieux du Québec. Une des îles du lac Duparquet est d'ailleurs désignée réserve écologique afin de préserver un peuplement de vieux cèdres. Quant à la partie de rivière en aval du rapide, son niveau est influencé par le barrage hydroélectrique d'Iroquois Falls qui règle le niveau du lac Abitibi, dont l'augmentation a fait disparaître des essences riveraines. On sait par ailleurs que l'été, au pied du rapide, il y a un rassemblement de malachigans en provenance du lac Abitibi. Le malachigan est une espèce que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la région hydrographique de la baie James. Aussi, les rives de la rivière sont en grande partie boisées et l'ensemble du bassin versant présente

une grande diversité de peuplements forestiers et de paysages d'une beauté sauvage encore peu affectés par le développement et représentatifs de la région.

Outre ses atouts naturels, les richesses culturelle et historique de la rivière sont indéniables. En effet les amérindiens, les missionnaires et les commerçants en fourrures empruntaient cette voie d'eau pour rejoindre les populations de la baie James. Rapide-Danseur étant le dernier portage avant le poste de traite du lac Abitibi, tous s'y arrêtaient pour se dégourdir de quelques pas de danse, d'où son nom dérivé de l'appellation indienne "Opacitcicimosik" signifiant "là où l'on s'arrête pour danser, se dégourdir". Les sites archéologiques amérindiens sont d'ailleurs nombreux aux abords de la rivière. La première expédition répertoriée à emprunter le tracé depuis longtemps connu remonte à 1686 lorsque le chevalier De Troyes partit de Montréal pour se rendre aux forts anglais de la baie d'Hudson avec une troupe de cent hommes. Le récit de leur épopée relate qu'ils s'arrêtèrent et bâtirent le fort Abitibi environ 8 km en aval du rapide. Ce fort fut détruit par les Iroquois en 1892. Plus tard, vers 1924, les premières coupes de bois de l'Abitibi Power and Paper Cie aux abords de la rivière amenèrent la pratique du flottage du bois ou drave, et les colons attirés en Abitibi par les différents plans de colonisation trouvèrent de l'emploi, ce qui leur permit d'améliorer leurs conditions de vie difficiles en tant qu'agriculteurs. Le rapide vit aussi passer les matériaux nécessaires à l'exploitation de la mine Beaty, qui étaient acheminés par voie d'eau de La Sarre à Duparquet. Toute cette activité et l'établissement de populations qu'elle a provoqué ont laissé des traces aux abords de la rivière, dont une église en pierre des champs bâtie, à partir de 1940, sur un site classé aujourd'hui historique.

La beauté naturelle de l'endroit peut être appréciée par divers utilisateurs, que ce soit le pagayeur, le pêcheur, l'adepte de la randonnée pédestre ou l'ornithologue amateur. On retrouve en effet à proximité de la rivière des sentiers accessibles, des sites de location d'embarcation, des facilités d'hébergement.

Pour toutes les raisons énumérées brièvement ci-haut, le Comité de développement de Rapide-Danseur désire préserver et mettre en valeur la rivière Duparquet. Selon le

Comité, ces buts ne peuvent être atteints et conservés que par une gestion à l'échelle du bassin versant, qui tient compte de la complexité hydrographique du secteur. Une gestion de ce type aurait de plus des répercussions importantes au niveau du développement social. Elle favoriserait une implication et une concertation régionale des municipalités et des industries, et amènerait une sensibilisation et une responsabilisation environnementales des usagers et de toute la population dont les activités ont un impact sur le bassin versant.

Le Comité de développement de Rapide-Danseur est conscient que la réalisation du projet de gestion par bassin versant passe par l'implication des gestionnaires et des usagers à l'élaboration et au suivi d'un plan de gestion intégrée, lequel plan doit satisfaire les besoins des divers usagers mais aussi garantir la pérennité de la ressource i.e. préserver l'écosystème rivière lui-même.